

Information Réglementée

Paris, le 5 avril 2012

Mise à disposition du Document de référence 2011

Le Document de référence 2011 de Accor a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 30 mars 2012.

Ce document est disponible dans les conditions réglementaires et peut être consulté sur le site Internet de Accor (www.accor.com, rubrique finance) en versions française et anglaise ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) en version française.

Le Document de référence 2011 de Accor comprend notamment le Rapport financier annuel, le Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne, les rapports des contrôleurs légaux des comptes, les informations relatives aux honoraires de ces derniers et le document d'information annuel.

Toutes les informations sur Accor sont disponibles sur Internet : www.accor.com